

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente et un janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Gérard.

Etaient Présents : M. Morin Gérard, Mme Decoene Odile, Mme Vallée Virginie, Mme Brassens Carine, M. Clouet David, Mme Syringas Audrey, Mme Van Hyfte Mathilde, M. Vicaire Olivier, Mme Jacquin Céline, M. Mélot Christopher, M. Olivier Frédéric

Absents excusés :

Mme Duval Isabelle, M. Seyer David

Mme Lapeyronnie Jeannick donne pouvoir à M. Morin Gérard

Mme Boudard (Kaczala) Catherine donne pouvoir à Mme Decoene Odile

Mr Grognon Christophe donne pouvoir à Mme Brassens Carine

Mme Grouard Vanessa donne pouvoir à Mme JACQUIN Céline

Secrétaire de séance : Madame Jacquin Céline a été élue secrétaire de séance.

1/ Délibération concernant le projet d'un parc éolien sur la commune de Burey :

Il est demandé à la commune de se positionner sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Burey. Après délibération, par 6 voix contre et 9 absentions, le conseil émet un avis défavorable à ce projet.

2/ Placette de contournement, allée des Pinsons :

Lors du conseil municipal en date du 27 septembre 2022, la commune a voté l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AB n° 174 d'une superficie de 24 m² à Monsieur et Madame DUVAL au prix de 5 € le m² pour réaliser une placette de contournement, allée des Pinsons, pour le camion poubelle.

La délibération a été annulée car un élu est concerné par cette vente et il a participé à tort au vote.

Après délibération par 2 abstentions et 13 pour, le conseil accepte de reprendre cette dite délibération.

3/ Délibération sur la participation des frais de scolarité :

Le conseil municipal doit délibérer pour ou contre la participation des frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors commune.

Considérant que la commune de Le Val-Doré met à disposition tous les niveaux de classe de la première année de maternelle au CM2.

Après délibération à l'unanimité le conseil refuse de participer aux frais de scolarité et décide d'informer de sa décision les parents concernés.

Le Conseil Municipal précise qu'aucune participation ne sera versée pour l'inscription d'un enfant hors de la commune, sauf classe spécialisée. De ce fait, aucune dérogation ne sera donnée par la commune.

4/ Travaux SEILLER:

D'après Monsieur SEILLER, lors des travaux de sanitaires de l'école, l'entreprise aurait coupé son tuyau d'eau. Il n'a pas attendu que la commune fasse venir une entreprise pour réaliser les réparations, il les a fait lui-même par ses propres moyens et nous demande de le dédommager pour un montant de 112.6 €uros.

Après délibération par 4 abstentions et 11 voix pour, le conseil accepte de régler cette somme à Monsieur SEILLER.

5/ Questions diverses :

A/ Monsieur MORIN informe que les travaux des salles avancent bien, mais qu'il est nécessaire de changer les radiateurs car impossible de les faire sabler. Donne lecture du devis de Monsieur Vicaire qui s'élève à 6 450 € H.T pour la pose et la fourniture de 15 radiateurs et la modification des alimentations.

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte le devis. Monsieur Vicaire n'ayant pas pris part au vote.

B/ Monsieur MORIN donne lecture d'un devis de Monsieur VICAIRE concernant la réfection des sanitaires, démontage et évacuation des anciens sanitaires et pose des nouveaux pour un montant de 3 107 € HT
Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte le devis. Monsieur Vicaire n'ayant pas pris part au vote.

C/ Monsieur MORIN informe le conseil que le coût d'un compteur forain s'élève à 143.52 € TTC, prix au 20 janvier. Il est demandé seulement lors d'une manifestation, lorsque la puissance n'est pas suffisante. Ce compteur n'est qu'une location.

D/ Pour information, un arrêté a été pris pour l'élagage de l'arbre mort allée du château à Le Fresne. Les travaux vont prochainement avoir lieu.

E/ Madame Vallée va se renseigner auprès de Monsieur RONGRAIS pour la racine qui traverse la route, allée du Château.

F/ Madame DECOENE demande si on peut voir avec la Communauté de Communes pour la réfection de la Rue du Lavoir.

G/ Madame JACQUIN demande s'il la pose d'une caméra sur la voie publique est autorisée. Une réponse sera apportée au prochain conseil.

H/ Madame Van Hyfte signale qu'une plaque en fonte d'une bouche d'eau manque entre la mairie et écorcheuvre. Monsieur MORIN précise que cela a déjà été signalé.

La séance est levée à 20 h 20.

La secrétaire de séance

Céline JACQUIN

Le Maire

J. LAPEYRONNIE